



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contribution relative à la « synthèse des questions importantes » du bassin Rhône-Méditerranée

Projet de SDAGE 2022-2027

Février 2019

Introduction

En application de l'article R. 212-6 du code de l'environnement, les chambres consulaires sont actuellement consultées dans le cadre de la préparation des futurs Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 par les comités de bassin sur :

- la « synthèse des questions importantes » qui se posent au niveau des bassins en matière de gestion de l'eau,
- les modalités d'élaboration ou de mise à jour du SDAGE (calendrier et programme de travail).

La synthèse des questions importantes vise à identifier les problèmes actuels qui freinent l'atteinte des objectifs de bon état des eaux et des milieux aquatiques. Elle doit faire émerger les points de blocage constatés dans la mise en œuvre du SDAGE et livrer une vision des problèmes persistants pour préparer la révision du SDAGE. L'objectif étant de pouvoir répondre, via les orientations fondamentales du futur SDAGE 2022-2027, aux blocages qui auront été identifiés à travers les questions importantes. Cette consultation doit donc permettre de définir les orientations fondamentales du prochain SDAGE.

Dans ce cadre, la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite formuler un certain nombre d'observations relatives aux orientations proposées dans le document de consultation afin de placer le développement économique au cœur des enjeux de la politique de l'eau.

Préambule

L'eau est une richesse en tant que telle et elle contribue également à la création de richesses à travers les activités économiques. Il convient donc d'être attentif à ce que les futures orientations du SDAGE et les questions importantes propres au bassin soient justifiées, du point de vue de l'efficacité écologique, eu égard aux contraintes qu'elles sont susceptibles de faire peser sur les activités économiques.

La CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes promeut une vision « réaliste » du SDAGE 2022-2027 guidée par l'application du principe « coûts/efficacité » qu'elle a largement défendu à l'occasion des travaux préparatoires du SDAGE précédent. Le SDAGE 2022-2027 doit s'inscrire dans la continuité du précédent schéma pour permettre d'améliorer l'efficacité des actions engagées et mesurer leur efficacité.

Il importe de veiller à ne pas opposer usages et enjeux mais de privilégier leur compatibilité dans une vision de développement durable. Les entreprises ont besoin d'eau en quantité et en qualité. Elles sont, à ce titre, concernées par tous les enjeux qui touchent à la ressource et contribuent depuis de nombreuses années à l'objectif de bon état des milieux aquatiques prescrit par la directive cadre sur l'eau. Les entreprises ne doivent donc pas être cantonnées dans leur seul rôle d'utilisatrices et consommatrices d'eau mais doivent prendre pleinement leur place en tant qu'actrices de la politique de l'eau et de l'atteinte du bon état écologique.

1 – Eau et changement climatique

La problématique du changement climatique englobe des enjeux transversaux parfois contradictoires. La question du changement climatique doit donc être abordée de façon globale en intégrant les enjeux aquatiques mais également énergétiques (développement des énergies renouvelables, etc.) afin de **garantir la cohérence des grandes orientations données au niveau du bassin**.

En termes de ressources en eau, les leviers d'actions principaux sont les transferts et les stockages. Afin de répondre aux enjeux du futur proche (20 à 30 ans) **il est nécessaire de conduire des études prospectives à l'échelle de territoires cohérents dans le bassin** afin d'évaluer les besoins futurs (démographie, activités économiques, loisirs, etc.) et de pouvoir construire des stratégies adaptées pour y répondre, en particulier du point de vue des stockages et transferts indispensables. Il faut favoriser des investissements préventifs pour éviter les épisodes de crises aux conséquences complexes et coûteuses compte tenu des délais importants pour réaliser des actions correctives et réparatrices.

La volonté de protéger la ressource en eau sur le long terme et d'éviter les situations de crise est légitime et le secteur économique y souscrit pleinement. Toutefois, les entreprises sont face à des réalités économiques qui leur imposent des temps de retour sur investissements très courts, soit une échelle de temps peu en phase avec celle du changement climatique. **Il faut donc imaginer de nouvelles approches afin de faire converger les enjeux climatiques et économiques sur une échelle de temps conciliable.**

2 – Zoom sur les déséquilibres quantitatifs de la ressource en eau

Certaines actions réglementaires ou volontaires ont permis de réduire les quantités d'eau utilisées en industrie (traitement de surface, IED, légionellose et tours aéroréfrigérantes, préservation des ressources prioritaires). D'autres au contraire (réduction des COV, etc.) ont favorisé le développement de solutions aqueuses (dégraissage, peintures).

Il est important, dès lors que l'on s'intéresse à la gestion quantitative de la ressource en eau, d'opérer la distinction entre l'eau prélevée, en partie restituée, et l'eau effectivement consommée. La comparaison des différents type d'usage montre que l'industrie représente 10% des volumes prélevés et seulement 6% du volume national consommé, la plaçant au rang des plus petits consommateurs, loin derrière l'irrigation (48% des consommations), la consommation d'eau potable (24%) et la production d'énergie (22 %).

La résorption des déséquilibres quantitatifs de la ressource en eau ne saurait reposer sur la seule restriction des usages. **L'enjeu, en particulier pour l'industrie, consiste également à soutenir la recherche et à stimuler l'innovation avec une politique d'investissements incitative qui permette de faire émerger des technologies propres et sobres de réduction des consommations et des rejets, et ce à un coût économiquement acceptable.** Il convient d'assurer la régularité et la qualité de l'approvisionnement, notamment des filières agro-alimentaires régionales.

L'épisode de sécheresse de 2018 a en effet mis en évidence la limite des économies sur les usages. **Afin d'anticiper de nouveaux épisodes de ce type, il apparaît nécessaire d'identifier les futurs secteurs à risque de déséquilibre quantitatif. Une stratégie par sous-bassins ou par masses d'eau souterraines est adaptée, notamment grâce aux plans de gestion de la ressource en eau (PGRE), à condition toutefois que tous les acteurs, dont les industriels, soient bien représentés pour leur élaboration et que chacun des acteurs puisse contribuer de façon proportionnée à une gestion équilibrée de la ressource.**

Dans ce cadre, mais aussi dans les autres territoires, **il convient de s'orienter progressivement vers un plan d'utilisation de l'eau, basé sur la ressource mobilisable, les usages actuels et futurs et, parallèlement, l'amélioration progressive de l'efficacité des prélèvements :**

- en distinguant les volumes prélevés et restitués, des volumes consommés et non restitués au milieu naturel, afin de cibler les usages qui soustraient la ressource pour l'aval,
- en hiérarchisant les usages vitaux (alimentation humaine, alimentation animale...), les usages utiles à l'économie et les usages dits de confort,
- en adaptant la politique tarifaire aux usages : encourager des pratiques vertueuses sur les usages de confort et plus largement inciter à la réduction des usages,
- en déployant des systèmes de comptage en temps réel des consommations d'eau permettant de piloter la stratégie d'économie (maillage intra communal, de quartier, de zones d'activités). Seul un mesurage fiable permettra d'attester de l'efficacité des mesures d'économie d'eau,
- en incitant à la détection et la réparation des fuites d'eau qui représentent un gaspillage responsable d'un impact environnemental et économique pour l'entreprise (ainsi que sur tous les réseaux d'approvisionnement en eau potable),
- en accompagnant les démarches incitatives de réduction des consommations : sensibilisation et formation des professionnels, mise en place d'un plan de prévention sécheresse (suivi des consommations d'eau, adaptation de certains modes opératoires...), aides au changement pour des technologies plus sobres ou pour la réutilisation de l'eau (y compris dans le cadre d'approches d'économie circulaire : utilisation par d'autres entreprises), promouvoir les circuits fermés pour le process ou le refroidissement, réduire les quantités d'eau consommées pour le nettoyage, optimiser la production et l'utilisation d'eau traitée (osmoseur, filtration...),
- en sanctionnant de manière dissuasive les pratiques abusives.

3 – Eau et milieux aquatiques

Les travaux de restauration des milieux aquatiques constituent sur certaines masses d'eau un levier pour atteindre le bon état des eaux sous réserve de vérifier l'efficacité des actions réalisées, d'identifier d'éventuels facteurs limitants et de prendre en compte de façon équilibrée les intérêts socio-économiques et la préservation des milieux aquatiques.

La protection du milieu naturel, quel qu'il soit, doit être conciliée avec l'activité humaine. On ne doit pas laisser s'établir le principe de l'impact zéro qui conduirait purement et simplement à bloquer le développement ou l'installation de toute activité économique.

L'économie est un système dynamique qui trouve aujourd'hui son équilibre en étant l'un des 3 piliers du développement durable. **Il est donc fondamental de s'assurer, préalablement aux travaux de restauration des milieux aquatiques, des bénéfices environnementaux attendus au regard des coûts qu'engendrent des travaux de restauration et d'impliquer l'ensemble des parties prenantes locales, en amont des projets de restauration, pour en favoriser la bonne acceptabilité.**

4 – Pollution de l'eau et santé

Eau potable

L'enjeu de qualité de l'eau potable ne présente pas de spécificité pour les entreprises. Pour les besoins sanitaires, les caractéristiques sont les mêmes que pour les particuliers. Pour les besoins industriels, un traitement spécifique est le plus souvent intégré au process.

Eau et substances dangereuses

En comparaison des précédents SDAGE, on constate une nette amélioration de la connaissance des rejets industriels ainsi qu'une réduction notable de nombreux flux. Les actions menées par les industriels avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau ont produit des résultats tangibles : « [...les niveaux de contamination par les métaux (chrome, nickel, zinc...)], ont été divisés par 6 depuis 10 ans. Ces métaux, principalement utilisés dans l'industrie du traitement de surface, ont été réduits progressivement dans le cadre d'opérations collectives avec les industriels. Aujourd'hui, plus aucune pollution métallique n'est par exemple identifiée sur l'Arve (74) [...] ».

Les aides de l'agence ont permis aux industriels de progresser à la fois dans la connaissance de leurs rejets et dans la réduction de leurs rejets de substances dangereuses. Cet effort doit être poursuivi notamment dans le prolongement des études technico-économiques afin d'identifier les mesures les plus efficaces.

Il convient de cibler précisément les secteurs d'activités à l'origine des substances les plus dangereuses ou les substances émergentes ainsi que les secteurs géographiques prioritaires afin de concentrer les actions pour améliorer le rapport coût/efficacité des mesures prescrites.

Concernant les rejets dispersés, il est nécessaire d'améliorer la connaissance et surtout l'information des différents acteurs concernés, dont le grand public, pour pouvoir agir sur la réduction de ces rejets. Les polluants émergents, notamment pharmaceutiques, semblent une piste prioritaire à investiguer.

S'agissant des rejets issus de la pollution atmosphérique, un travail de concertation doit être conduit pour faire converger les politiques relatives à l'air et à l'eau afin notamment de pouvoir identifier et quantifier les interactions de l'une sur l'autre.

5 – Zoom sur les pesticides

Pas de commentaires.

6 – Gouvernance, socio-économie et efficacité des politiques de l'eau

Le document de consultation intègre pleinement la dimension d'évaluation des mesures afin de vérifier l'efficacité des actions menées au regard du coût et des bénéfices attendus. Le monde économique souscrit d'autant plus à ce principe que, dans un contexte économique dégradé, il est impératif que la question du financement des mesures préconisées soit traitée avec la plus grande attention. Cela implique une analyse socio-économique systématique des mesures proposées.

Conclusion

Les orientations fondamentales du futur SDAGE 2022-2027 doivent se construire sur des objectifs non seulement ambitieux mais aussi réalistes, tant techniquement que financièrement. La proposition d'actualisation, voire de réorganisation des orientations de l'actuel SDAGE 2016-2021, sans remise en cause profonde, est vertueuse. Elle permettra d'établir une continuité et une constance des politiques mises en œuvre et donc de capitaliser sur les actions conduites et les bénéfices réalisés pour entériner les mesures de gestion les plus efficaces pour atteindre les objectifs visés en termes de bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques. A cet égard, l'anticipation des conséquences attendues du changement climatique, telle que l'irrégularité des précipitations, devra être considérée, notamment en termes de sécurisation de la ressource en eau pour faire face à l'ensemble des besoins.